



ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2018-059

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 13 septembre 2018 par l'entreprise Couleurs d'Iroise, représentée par Monsieur Guillaume MALABOUS, pour installation d'un échafaudage sur le domaine public situé devant le n° 9, rue du Port, pour effectuer des travaux de ravalement.

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise Couleurs d'Iroise est autorisée à échafauder sur le domaine public, pour une emprise au sol le long de la propriété située 9, rue du Port, du 1^{er} octobre au 15 octobre 2018.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par le demandeur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 18 septembre 2018

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,

Yves ROBIN

